



Directives pour les contributions de soutien affaires sociales

À quoi devez-vous vous conformer pour obtenir un soutien du Pour-cent culturel Migros? Vous le saurez en consultant ces directives.

Elles portent sur les mesures de soutien suivantes:

- Contributions de soutien pour les projets et initiatives
- Contributions de soutien pour le développement organisationnel
- Mises au concours

Table des matières

1.	Dispositions générales.....	2
2.	Mesures de soutien	3
3.	Critères de soutien généraux	5
4.	Directives si vous recevez une contribution de soutien.....	7
5.	Directives si vous souhaitez déposer plus d'une demande.....	8
6.	Vue d'ensemble: procédure pour les contributions de soutien.....	9

Version du 27.02.2024



Explications

- **Mesure de soutien**

Une mesure de soutien désigne le contenu que nous voulons soutenir financièrement. Par exemple, un projet.

- **Critères de soutien**

Les critères de soutien sont des exigences auxquelles vous devez répondre pour obtenir un soutien.

- **Pour-cent culturel Migros**

L'équipe «Affaires sociales» appartient à la Fédération des coopératives Migros et fait partie du domaine «Société» de la direction Société et culture. Ci-après l'équipe des Affaires sociales est désignée par le terme «Pour-cent culturel Migros».

- **Directives**

Les directives sont des règles auxquelles vous devez vous conformer.

1. Dispositions générales

- 1.1 Le Pour-cent culturel Migros soutient des projets, des initiatives et des organisations qui renforcent la cohésion sociale. Il s'agit donc de faire en sorte que les gens vivent mieux ensemble au sein de la société.
Votre projet ou votre organisation peut agir sur le plan local, régional ou national.
- 1.2 Nous soutenons des projets, des initiatives ou des organisations qui traitent de questions actuelles dans les domaines énumérés ci-dessous. Nous soutenons les thèmes suivants:
 - «Vivre ensemble»
 - «Climat et ressources»
 - «Technologie et éthique».
- 1.3 Votre projet, votre initiative ou votre organisation doit contribuer à rendre notre société socialement durable. Voilà ce que nous entendons par [durabilité sociale](#).
- 1.4 Il est important pour vous que votre groupe cible participe activement au projet ou à votre organisation. Cela signifie que le groupe cible peut prendre part aux décisions et aux discussions sur les différents sujets.
- 1.5 Vous devez déposer votre demande via le portail de requêtes du Pour-cent culturel Migros. Vous ne pouvez pas envoyer votre demande par courrier ou par un autre moyen.



- 1.6 Il est possible que vous respectiez toutes les consignes et les règles, mais que vous ne receviez tout de même aucun soutien de notre part. C'est parce nous accordons une importance particulière à la qualité de votre projet et de votre organisation.
- 1.7 Tous les deux mois, une commission examine les requêtes. La commission est composée d'expert-es. C'est la commission qui décide si nous soutenons votre projet ou votre organisation. Personne d'autre ne prend la décision.
- 1.8 Vous avez déposé une demande? Dans ce cas, vous recevrez une réponse au plus tard 10 semaines après le dépôt.
- 1.9 Nous vous enverrons un e-mail pour vous dire si le soutien vous a été accordé. Nous ne justifions pas cette décision. La décision est définitive. Vous ne pouvez recevoir une contribution de soutien qu'une seule fois par année. Cela ne donne pas forcément droit à un nouveau soutien l'année suivante.

2. Mesures de soutien

Une mesure de soutien désigne un contenu que nous voulons soutenir financièrement. Nous distinguons trois types de soutien: les contributions de soutien pour les projets et initiatives, les contributions de soutien pour le développement organisationnel et les mises au concours.

A. Contributions de soutien: projets et initiatives

Nous encourageons des projets ou initiatives qui respectent les critères suivants:

- Ils renforcent la **cohésion sociale**. Il s'agit donc de faire en sorte que les gens s'entendent mieux au sein de la société. Nous pensons qu'il est particulièrement important que vous renforciez l'engagement de la société civile, autrement dit, que les gens puissent participer volontairement à votre projet. Ils peuvent s'engager ponctuellement ou sur une plus longue période.
- **Les gens peuvent se rencontrer – en personne ou sur Internet**. L'objectif est que les gens communiquent entre eux. Les personnes apprennent ainsi à connaître différents contextes de vie, ce qui leur permet de mieux se comprendre.

Pour un projet ou une initiative, nous contribuons à hauteur de 2000 à 10 000 francs.

Prérequis

- 2.1 Le point 3 présente les **critères de soutien**. Cela signifie que vous devez remplir ces conditions pour obtenir un soutien pour votre projet ou votre initiative.



- 2.2 Votre projet ou votre initiative se déroule en Suisse. Cela peut être sur le plan local, par exemple une initiative dans votre ville. Cela peut aussi être au niveau régional, par exemple un projet dans votre canton. Ou encore d'ampleur nationale, par exemple un projet pour toute la Suisse.
- 2.3 Votre projet ne doit pas être terminé. Vous nous envoyez votre demande au moins trois mois avant de commencer le projet.

B. Contributions de soutien: développement organisationnel

Nous soutenons les organisations qui remplissent les critères suivants:

- Votre organisation soutient la **cohésion sociale** et dispose pour cela d'une **offre existante qui fonctionne bien**.
- Votre organisation souhaite se développer. C'est à dire qu'elle prévoit d'améliorer son offre et d'atteindre davantage de personnes. Par exemple: votre organisation souhaite créer un nouveau département, restructurer ses processus ou alors déterminer qui la dirigera à l'avenir. Elle veut peut-être aussi évaluer la qualité de son offre.

Nous octroyons entre 5000 et 30 000 francs maximum pour les développements organisationnels.

Prérequis

- 2.4 Le point 3 contient les critères de soutien, ce qui signifie que vous devez remplir ces exigences pour obtenir de l'argent pour le développement de votre organisation.
- 2.5 Votre organisation a une activité suprarégionale ou nationale, c'est-à-dire qu'elle travaille dans différentes régions ou cantons de Suisse.
- 2.6 Vous développez votre organisation en collaboration avec des personnes de votre groupe cible et d'autres personnes qui sont importantes pour vous, par exemple vos collaboratrices et collaborateurs, vos membres ou d'autres organisations.
- 2.7 Vous partagez vos expériences en matière de développement organisationnel. Vous rédigez par exemple un rapport ou échangez des informations à ce sujet.
- 2.8 Vous recevez une réponse positive de notre part? Dans ce cas, le développement de votre organisation devra être achevé dans un délai de 12 mois.



C. Contributions de soutien: mises au concours

Nous mettons régulièrement au concours des subventions pour des sujets très concrets, p. ex. sur le thème de l'intégration et de l'engagement bénévole. Nous lançons régulièrement des mises au concours sur de nouveaux sujets. Les projets doivent être de grande qualité et représenter une voie réaliste pour l'avenir. Les critères précis décrivant les exigences suivront avec les mises au concours.

3. Critères de soutien généraux

Les critères de soutien sont des exigences auxquelles votre projet, votre initiative ou votre organisation doit répondre.

Critères formels

Ces critères doivent au moins être remplis pour que nous puissions examiner votre demande.

3.1 Organisation

- Votre organisation a une forme juridique d'utilité publique: elle doit être une association, une fondation ou une coopérative. Nous ne soutenons pas les particuliers. Nous ne soutenons pas non plus les organisations qui font un bénéfice.
- Le siège de votre organisation est en Suisse. Elle s'engage pour les personnes en Suisse.
- Votre organisation respecte les règles de la «**bonne gouvernance**». Cela signifie que vous veillez à une gestion appropriée et responsable. Par exemple: vous présentez ouvertement et clairement la manière dont vous travaillez, l'utilisation de l'argent et les objectifs que vous poursuivez. Aucune personne dans votre organisation n'a trop de pouvoir et vous veillez à atteindre vos objectifs.

Sur ce site Internet, vous trouverez [plus d'informations sur la «bonne gouvernance»](#).

3.2 Contribution de soutien et plan de financement

- Nous ne finançons les mesures de soutien que par un certain montant. Le montant maximal que nous octroyons pour votre projet est indiqué au point 2. Il n'est pas possible de demander plus d'argent.
- Quels autres organismes soutiennent votre projet? Lesquels avez-vous sollicités? Ces indications doivent figurer dans le plan financier. En effet, nous ne soutenons votre projet que si d'autres organismes le soutiennent également.
- Le budget total de votre projet ne peut pas être plus de 20 fois supérieur à la somme d'argent que vous nous demandez. Par exemple, vous nous soumettez une demande de 3000 francs. Dans ce cas, votre budget total ne doit pas dépasser 60 000 francs.
- La fortune de votre organisation n'est pas plus élevée que le total des salaires annuels de toutes les personnes que vous employez.



Critères de qualité

Quel est le niveau de qualité de votre projet? Nous sommes attentifs aux critères suivants:

3.3 Importance pour la société

- Votre projet ou votre organisation sert à de nombreuses personnes au sein de la société. Il aborde des thèmes actuels importants pour un large groupe de personnes.

3.4 Des objectifs ambitieux, mais réalistes

- Vous souhaitez que votre projet ait le plus grand impact possible sur la société, mais vous le planifiez de manière à pouvoir atteindre votre objectif.

3.5 Collaboration et codécision

- Vous vous mettez en réseau avec d'autres personnes ou organisations et collaborez avec elles. Vous impliquez également ou faites participer aux décisions les personnes auxquelles votre organisation ou votre projet est destiné.

3.6 Durabilité sociale

- Vous veillez à ce que votre projet soit socialement durable. Votre équipe comprend par exemple des personnes diverses. L'accès est possible pour les personnes à mobilité réduite. Dans le langage que vous utilisez, vous veillez à inclure tout le monde.

3.7 Durabilité écologique

- Vous veillez à ce que votre projet soit écologiquement durable. Cela signifie par exemple que vous voyagez en respectant l'environnement. Vous utilisez des matériaux qui respectent l'environnement. Vous faites attention à ne pas gaspiller la nourriture.

Nous ne proposons pas de contribution de soutien pour:

- Les particuliers
- Les organisations ou projets à but lucratif
- Les projets déjà terminés
- Les projets ou organisations à l'étranger
- Si vous avez des objectifs qui sont idéologiques, non démocratiques ou contraires à l'éthique
- Si vous avez des objectifs qui ne sont importants que pour votre organisation, mais pas pour la société
- Les frais de fonctionnement

Nous ne soutenons pas les thèmes suivants:

- Santé physique.
- Prestations médicales, recherche ou congrès.
- Sports et loisirs.



- Formation formelle. Il s'agit de l'enseignement dispensé dans des institutions officielles, telles que les écoles, les hautes écoles et les universités. Nous ne contribuons pas non plus aux camps scolaires.
- Intégration professionnelle: si vous souhaitez aider des gens à retrouver un emploi.

Nous ne soutenons pas non plus les objectifs et projets suivants:

- Les dons en nature. Cela signifie que nous vous soutenons uniquement avec de l'argent. Nous ne donnons pas des choses concrètes comme des objets ou des produits.
- Les campagnes. Une campagne est une action de grande envergure visant à attirer l'attention sur un sujet ou à faire de la publicité pour quelque chose.
- Les événements caritatifs. Par exemple, vous organisez un concert pour récolter des fonds pour une bonne cause.
- Nous n'offrons pas de soutien si vous voulez construire ou transformer quelque chose. Nous n'offrons pas de soutien pour les locaux que vous voulez utiliser.
- Vous souhaitez peut-être produire des médias, par exemple un journal, un enregistrement sonore, un film ou une application, mais vous n'avez pas de concept pour la diffusion de ces médias? Dans ce cas, nous ne payons pas la production.
- Nous n'offrons pas de soutien pour les honoraires aux auteur-es.
- Nous n'offrons pas de soutien pour l'informatique, par exemple si vous voulez concevoir un site Internet ou développer un logiciel.
- Nous n'offrons pas de soutien si vous en faites la demande pour une organisation tierce.

4. Directives si vous recevez une contribution de soutien

Votre projet ou votre organisation bénéficie de notre soutien? Dans ce cas, vous devez respecter certaines règles.

Voici vos principales obligations

- 4.1 Dans votre demande, vous avez décrit ce que vous alliez faire avec votre projet ou votre organisation. Ces plans doivent être réellement mis en œuvre. Il se peut qu'il y ait des problèmes ou du retard et que vous ne puissiez pas tenir votre promesse. Dans ce cas, vous devez nous le signaler. Nous chercherons alors avec vous une solution. Vous ne devez pas dépenser l'argent de la subvention pour autre chose. Si cela devait être le cas, vous devrez nous restituer l'argent ou une partie de celui-ci.
- 4.2 Vous communiquez sur votre projet ou votre organisation? Dans ce cas, vous devez préciser que le Pour-cent culturel Migros vous soutient. Cela implique également l'utilisation de notre logo. Cela vaut pour tous vos imprimés et publications: par exemple pour les prospectus et les brochures, pour les réseaux sociaux ou votre site Internet. Il existe des règles précises à ce sujet, auxquelles vous êtes tenu-es de vous conformer.
Vous trouverez ici le règlement à ce sujet: [Contact médias et Logos | Engagement Migros](#).



- 4.3 Vous parlez ou écrivez au sujet du soutien du Pour-cent culturel Migros? Il doit alors être clair que ce soutien vient du Pour-cent culturel Migros. Il doit y avoir une séparation claire avec les autres partenaires et fondations qui vous soutiennent. C'est important afin que l'on sache qui contribue à quoi.
- 4.4 Votre projet est terminé? Dans ce cas, vous devez nous faire un retour sur votre expérience. Vous devez également être prêt-es répondre à nos demandes de renseignements.
- 4.5 Nous pouvons communiquer sur votre projet ou votre organisation. Vous nous autorisez à le faire, ce qui signifie que nous pouvons communiquer publiquement sur les réussites liées à votre projet. Nous pouvons également rapporter ce que vous avez appris grâce à votre projet ou si quelque chose a changé dans votre projet.
Si nous avons besoin d'informations ou d'images à ce sujet, vous les mettez à notre disposition. Vous vous assurez également que vous disposez de tous les droits d'image. Les personnes figurant sur les photos doivent être d'accord pour que celles-ci soient montrées. Avant de publier quoi que ce soit, nous vous en informons. Nous disposons de la souveraineté rédactionnelle. Cela signifie que nous décidons de ce que nous écrivons et de la manière dont nous l'écrivons. Il est également possible que nous ne voulions pas mentionner votre projet. Dans ce cas, nous ne sommes pas dans l'obligation de le faire.
- 4.6 Nous pouvons continuer à communiquer sur le soutien à votre projet après que celui-ci soit achevé. Nous pouvons décider nous-mêmes si et comment nous écrivons à propos de votre projet. Vous ne recevrez pas de rémunération supplémentaire pour cela.

Principale prestation du Pour-cent culturel Migros

Après une décision positive, nous vous versons le montant de la subvention promise. Vous recevrez le montant environ 2 semaines après que nous vous ayons informé de la décision. La TVA est incluse dans le montant.

5. Directives si vous souhaitez déposer plus d'une demande

- 5.1 Vous pouvez déposer **au maximum une demande par année** auprès du Pour-cent culturel Migros. Celles déposées auprès du programme de soutien «ici. ensemble.» et de l'initiative participative sont également comptabilisées.
Une demande dans le domaine «élargissement des compétences» reste cependant possible. Vous pouvez par exemple demander de l'argent pour un coaching ou une formation continue.
- 5.2 Vous aimeriez recevoir de l'argent sur plusieurs années pour le même projet? Dans ce cas, votre projet doit sensiblement s'améliorer et se développer.



6. Vue d'ensemble: procédure pour les contributions de soutien

